

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2209117	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 15 juin 2022 de la Caisse des Dépôts et consignations prononçant son déréférencement de la plateforme Mon Compte Formation.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SCP J CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	FIDERE AVOCATS (Cour)
Défendeur		ADDEN AVOCATS (Cour)
02)	DOSSIER N° 2302547	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	ANNULER l'arrêté municipal n°2023/417 du 2 mars 2023 portant refus de reconnaissance de l'imputabilité au service de sa maladie, l'arrêté municipal n°2023/237 du 27 janvier 202320 portant placement en congé de maladie ordinaire du 24 janvier 2022 au 23 janvier 2023, l'arrêté municipal n°2023/215 du 24 janvier 2023 portant maintien en congé de maladie ordinaire à compter du 24 janvier 2023, l'arrêté municipal n°2023/239 en date du 30 janvier 2023 portant placement en disponibilité pour raison de santé du 24 janvier 2023 au 23 juillet 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur FCOMMUNE DE	Maître LOPEZ Caroline (Cour)
Défendeur	FOS SUR MER	

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2309884	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire ANNULER la décision du Maire de la commune de Fos-sur-Mer en date du 21 août 2023 lui refusant la protection fonctionnelle		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F	Maître LOPEZ Caroline (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE FOS SUR MER	
04)	DOSSIER N° 2300827	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire ANNULER la décision de l'Inspectrice du 28 novembre 2022 autorisant le transfert du contrat de travail de M. Fabrice ESPINOSA à la demande de la société MAIN SECURITE.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Maître CARTA Stéphanie
Défendeur	DREETS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SOCIETE MAIN SECURITE	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE PARIS
Observateur	ENTREPRISE CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE	
05)	DOSSIER N° 2303624	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire ANNULER l'arrêté n°2023-023 rendu le 16 février 2023 (signifié le 20 février 2023) par le syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Verdon portant licenciement pour suppression d'emploi du requérant.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître HEULIN Cédric
Défendeur	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON	SELARL LANDOT & ASSOCIES

Arrêté le 07/11/2025
Le président du tribunal